



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



44^e CONSEIL DIRECTEUR

55^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., EUA, 22-26 septembre 2003

Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire

CD44/19 (Fr.)

21 juillet 2003

ORIGINAL : ANGLAIS

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1. Aux termes de sa Résolution CD41.R2, le 41^e Conseil directeur (1999) nommait le Contrôleur et Commissaire titulaire aux Comptes du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, Sir John Bourn aux fonctions de Commissaire aux Comptes de l'OPS, pour les exercices financiers 2000-2001 et 2002-2003. Du fait que l'audit financier des comptes de l'Organisation pour la période 2002-2003 s'achèvera en avril 2004, le Conseil directeur aura à décider de la nomination du Commissaire aux Comptes pour les exercices financiers à venir afin d'assurer une continuité de l'audit financier des comptes de l'OPS.

2. L'article 14.1 du Règlement financier régissant la nomination du Commissaire aux Comptes de l'OPS, dispose que : "La Conférence ou le Conseil directeur nommera au moins un Commissaire aux Comptes de réputation internationale aux fins d'audit financier des comptes de l'Organisation. Seul la Conférence ou le Conseil directeur aura compétence pour annuler ladite nomination."

3. Le Directeur propose que le titulaire des fonctions de Contrôleur et Commissaire aux Comptes du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, soit nommé Commissaire aux Comptes de l'OPS, pour l'exercice financier 2004-2005. Sir John Bourn, l'actuel Contrôleur et Commissaire aux Comptes du Royaume Uni, a donné confirmation, au Directeur, de sa disposition à accepter une nomination qui renouvelerait son mandat pour les deux prochains exercices financiers.

4. Le Conseil directeur pourrait décider d'adopter une résolution dans le sens suivant :

./..

Projet de Résolution

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LE 44^e CONSEIL DIRECTEUR,

Satisfait à l'égard des services rendus par l'actuel Commissaire aux Comptes, Sir John Bourn, le titulaire des fonctions de Contrôleur et Commissaire aux Comptes du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, et constatant la disposition de celui-ci à continuer d'assumer les fonctions de Commissaire aux Comptes de l'Organisation panaméricaine de la Santé,

DECIDE :

1. De remercier Sir John Bourn pour le travail qu'il a exécuté pour l'Organisation en menant à bien les audits financiers pour les périodes financières 2000-2001 et 2002-2003.
2. De nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour l'exercice financier 2003-2004, le titulaire des fonctions de Contrôleur et Commissaire aux Comptes du Royaume Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande du Nord, et de lui demander de mener les audits financiers pertinents conformément aux termes de l'article XII du Règlement financier de l'OPS, en convenant qu'il désigne un représentant qui agira en son nom et lieu, le cas échéant, en cas d'absence.

- - -